

N°2026/02

<p>DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ----- COMMUNE D' AUXI-LE-CHATEAU</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
--	--

SEANCE DU 10/03/2026	
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 23</p> <p>Présents ou représentés : 18</p> <p>Date de la Convocation : 05/03/2026</p> <p>OBJET : CONVENTION ANNUELLE RELATIVE A LA MISE EN PLACE DE PROJETS ARTISTIQUES ET CULTURELS ENTRE LA VILLE D'AUXI-LE-CHATEAU ET L'EMBARDEE</p>	<p>L'an deux mille vingt-six, le dix mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.</p> <p>PRESENTS : Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Marie-José DUFOSSÉ-FRASER – Odile RETOT-FABRE – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Régis BRUNELLE – Sergine BERNARD – Damien DUPONT – Nicolas LIBESSART – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS – Aline GUILLUY</p> <p>ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : Nicolas CAPY</p> <p>ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES : Christian GACQUIERE – Sandrine ROUSSEL – Estelle LAUTOUR – Valérie BOITEZ – Viviane GILBERT</p> <p>SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas FINKE</p>

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la non-tenu du festival « Ox Hip Hop » pour diverses raisons.

Néanmoins il propose à l'assemblée de l'autoriser à signer une convention avec l'Embardée afin de mettre en place au cours de l'année 2026 des projets artistiques et culturels.

La convention portera sur le développement des actions suivantes :

- Un spectacle jeune public destiné à un groupe d'une cinquantaine d'élèves précédé d'un atelier théâtre permettant d'y faire participer les enfants ;

- Un programme « Ado » avec atelier d'écriture, concert du groupe « Avant minuit », atelier de danse HIP HOP et spectacle de danse ;
- Un programme « Ados et tout public » avec un atelier de découverte de la danse indienne au Collège et un spectacle en théâtre et danse indienne à la salle des fêtes.

La participation financière de la commune d'Auxi-le-Château proposé est de 3 000 €. Le Département et la MSA seraient également partenaires de ces actions.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (18 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et à en faire appliquer autant que de besoins les engagements.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an que dessus et ont signé sur le registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 10/03/2026



Le Maire,

Henri DEJONGHE